



SYNDICAT
MIXTE
du PAYS VENDÔMOIS

SYNDICAT MIXTE DU PAYS VENDOMOIS

* * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

* * *

SEANCE DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025

* * *

Le mercredi 10 décembre 2025, à dix-huit heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Vendômois, convoqués le 3 décembre 2025, se sont réunis à la salle des fêtes de Renay, sous la présidence de Claire FOUCHER MAUPETIT, Présidente.

Nombre de délégués au moment du vote					Résultat du vote		
En exercice	Présents	Distanciel	Pouvoirs	Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	32	13	13	58	58	0	0

Représentants du Conseil Départemental :

Présent(s) avec voix délibérative :

C. FOUCHER-MAUPETIT
P. MERCIER

Représentants du Conseil Régional :

Présent(s) avec voix délibérative :

Représentants des EPCI :

Présent(s) avec voix délibérative :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS

J. FOUSSARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE ET HAUT VENDOMOIS P. SOLON

Représentants des Communes :

Présent(s) avec voix délibérative :

AMBLOY	J. TESTEAUX	LISLE	M. GOUET	SAINT GOURGON	JM. CROSNIER
AUTHON	JL. CINTRAT	LUNAY	M. CHARTRAIN	SAINT JEAN FROIDMENTEL	C. GOURDEL
BREVAINVILLE	D. BRUNET	MAZANGE	P. BRIONNE	SARGE SUR BRAYE	M. ROUSSEAU
COULOMMIERS LA TOUR	A. SOUVERAIN	MESLAY	C. GOAZIOU	SAVIGNY SUR BRAYE	J. PRENANT
CRUCHERAY	B. BARBIER	MOREE	A BOURGEOIS	TERNAY	J. HEUZE
DANZE	F. BRAULT	PEZOU	A. LEMOINE	TOURAILLES	C. MONTARU
FORTAN	M. CASROUGE	PRUNAY CASSEREAU	E. BARDET	VILLEPORCHER	P. BOUCHET
LE TEMPLE	JM. PAPOT	RENAY	P. LEMONNIER	VILLEROMAIN	N. DAMIER
LIGNIERES	D. PICHARD	SAINTE ANNE	PA. VIOLET	VILLETRUN	F. DRIN
				VILLIERS SUR LOIR	A. PIGOREAU

Présent(s) en distanciel avec voix délibérative :

AREINES	E. RIOTTEAU	ÉPUISSAY	D. BRIANT	SAINT MARC DU COR	A. GAUTIER
AUTHON	D. OURY	LA CHAPELLE VICOMTESSE	Y. BELOEIL	SAINT MARTIN DES BOIS	P. DAUFFY
BAILLOU	S. GAUTIER	LA VILLE AUX CLERCS	D. PASQUIER	TROO	D. CALEGARIEHL
CHOUE	F. GAULLIER	PERIGNY	K. PESCHARD	VILLECHAUVE	S. GUERIN
				CATV	N. HASLE

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :

FAYE A. GARNIER à A. SOUVERAIN (Coulommiers la Tour)
SAINT RIMAY Y. ROLLAND à M. CHARTRAIN (Lunay)
NAVEIL M. MARTY ROYER à A. PIGOREAU (Villiers-sur-Loir)
LANCE Y. TRIMARDEAU à JL. CINTRAT (Authon)
ARTINS P. HUGUET à C. FOUCHER-MAUPETIT (Selommes)
VENDOME L. BRILLARD à P. BARDET (Prunay)
SELOMMES P. BELLANGER à P. BRIONNE (Mazangé)

Conseil Départemental F. DOUCET à E. RIOTTEAU (Areines)
SAINT FIRMIN DES PRES B. ROUSSELET à M. GOUET (Lisle)
CORMENON G. BOULAY à F. GAULLIER (Choue)
COUETRON-AU-PERCHE A. DE PONTBRIAND à M. ROUSSEAU (Sargé-sur-Braye)
Communauté des Collines du Perche K. GLOANEC MAURIN à B. BARBIER (Crucheray)
LES HAYES JP. PROVENDIER à J. HEUZE (Ternay)

Représentant(s) suppléant(s) des communes présent(s) ou en distanciel sans voix délibérative :

BREVAINVILLE

J. GAUVAIN

SAINT JEAN FROIDMENTEL

C. BASTIEN

Autres) présent(s) invité(s) sans voix délibérative :

SOUS PREFET VENDOME V. LE DUFF

REGION CDVL T. ROUSSEAU

OBJET : AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026.

Exposé

Conformément à l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, entre le 1^{er} janvier et le vote du budget primitif, des dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour cela, une autorisation préalable du Comité Syndical est nécessaire pour permettre à Madame la Présidente d'engager ces dépenses.

Le budget primitif 2026 sera présenté au vote du comité syndical avant le premier tour des élections municipales. Dès lors, afin de pallier des imprévus impliquant de réaliser, avant l'adoption du budget, des dépenses d'investissement nécessaires au bon fonctionnement du Pays Vendômois, il est proposé de fixer les plafonds des dépenses d'investissement pouvant être engagées, liquidées et mandatées en début d'exercice 2026 comme suit :

Chapitre/opération individualisée	Crédits ouverts en 2025	Montant autorisé avant le vote du BP 2026
Opérations non individualisées	87 347,30 €	21 836,00€
20 Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	2 500,00 €
21 Immobilisations corporelles	77 347,30 €	19 336,00 €

Madame la Présidente demande au Comité syndical de bien vouloir l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires au bon fonctionnement du Syndicat Mixte du Pays Vendômois avant l'adoption du budget pour l'exercice 2026 dans les limites proposées ci-dessus.

Délibération

- VU le budget principal de l'année 2025 du Syndicat Mixte du Pays Vendômois, notamment les crédits inscrits en section d'investissement

Le comité syndical, à l'**unanimité** des membres présents, décide :

- D'autoriser la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires au bon fonctionnement du Syndicat Mixte du Pays Vendômois avant l'adoption du budget pour l'exercice 2026 dans les limites proposées ci-dessus.

Chapitre/opération individualisée	Crédits ouverts en 2025	Montant autorisé avant le vote du BP 2026
Opérations non individualisées	87 347,30 €	21 836,00€
20 Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	2 500,00 €
21 Immobilisations corporelles	77 347,30 €	19 336,00 €

Ainsi fait et délibéré en Séance,
Les jour, mois et an ci-dessus,
La Présidente,

Claire FOUCHER-MAUPETIT

Adressé au contrôle de légalité le :

Publié le :

La Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,